Certificat de responsabilité parentale

Je (nous)	
soussigné(e,s)	
(père - mère - autre respons	able majeur) de(s) l'enfant(s)
S'engage(nt):	

- À assurer la garde et le contrôle de l'enfant (un adulte pour un enfant) pendant les séances de bébé nageur, à respecter le règlement de La Saint Mandéenne et de la piscine de Saint Mandé, et à être titulaire d'une assurance responsabilité civile et accident pour l'ensemble de la famille.
- À respecter les règles de fonctionnement spécifiques à la section Bébé nageur de La Saint Mandéenne :
 - Le non-respect des horaires entrainera l'annulation du contrat sans remboursement,
 - Les prises de vue et photos sont autorisées pendant la dernière séance avant chaque période de vacances scolaires dans le respect de la Loi sur la liberté individuelle,
 - Les enfants ne changeront pas de créneau horaire en cours de saison,
 - Les enfants ne pourront accéder aux bassins que s'ils sont accompagnés d'un adulte : il est impératif de prévoir un adulte pour un enfant. L'accès aux bassins sera refusé à tout enfant non accompagné.

Fait à Saint Mandé, le

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Information complémentaire : Merci de situer votre aisance aquatique de 0 à 5

Mère: Père: Autre: